

Livret
d'accueil

OPérer Ensemble pour la Réussite des Apprentis

Tu es étranger et tu
as des difficultés avec
la langue française.

MNA



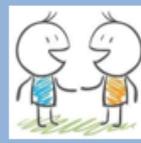
Tu as des difficultés
dans certaines matières
et tu as besoin d'aide
pour tes devoirs.

SOUTIEN



Tu ne te sens pas très
bien, tu as besoin de
parler et d'être écouté.

ECOUTE



Tu as un problème de
santé important.

SANTÉ



OPERA

Notre dispositif d'inclusion à
l'Ecole des Métiers.



**Aménagements
examens**

Tu as des troubles
« dys » et tu as besoin
d'aménagements pour
tes examens.



HANDICAP

Tu es en situation de
handicap reconnue par
la MDPH.



- 15 ans

Tu as moins de 15 ans,
tu as fini ta troisième et
tu veux commencer un
apprentissage.



DELFF

Tu es étranger et tu
veux obtenir un Diplôme
d'Étude de Langue
Française.

OPERA c'est un service de 3 personnes à ton écoute et prêtes à t'accompagner dans ta formation



Bureau A205 : Cécile RIGOLIO, Référente Handicap

☎ 03.45.34.62.06 / ✉

cecilerigolio@ecoledesmetiers.fr

Bureau A206 : Emmanuel ARNAL,
Coordinateur OPERA

☎ 03.45.34.62.00 / ✉

emmanuelarnal@ecoledesmetiers.fr



Et Anne-Sophie CAMBILLARD, chargée d'inclusion

☎ 03.80.68.80.40 / ✉

annesophiecambillard@ecoledesmetiers.fr



Nos bureaux se situent dans le bâtiment principal au 2^{ème} étage, accessible par ascenseur





OPERA coordonne avec les équipes éducatives, pédagogiques, les employeurs, les familles et les structures médicales et sociales des plans d'action visant à faciliter l'accueil de l'apprenti.e et l'aider à poursuivre son parcours de formation dans les meilleures conditions.

1. Bilan des difficultés et des besoins spécifiques de l'apprenti.e.
2. Elaboration d'un **Accompagnement Individuel du Parcours de formation (AIP)**.

L'AIP est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'apprenti.e au sein du CFA. Il concerne :

- Les apprenti.e.s en situation de handicap atteints de troubles de la santé pour lesquels des besoins thérapeutiques doivent être mis en place.
- Les apprenti.e.s qui connaissent un ou plusieurs troubles « dys » sans reconnaissance du handicap pour lesquels des aménagements et adaptations pédagogiques sont nécessaires.

L'AIP donne droit aux aménagements des examens sur demande de la famille et décision de l'autorité académique.



3. Gestion de la demande d'aménagements des examens auprès de la MDPH et du rectorat.
4. Assistance humaine pour vos CCF/examens ponctuels.
5. Suivi du parcours.
6. Aide aux devoirs.

Vous disposez au sein de l'Ecole des Métiers du service OPERA et d'une Référente Handicap.

Sa mission est d'accueillir et intégrer les apprentis en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'Ecole (équipe éducative et équipe pédagogique).

La référente handicap est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches. Elle fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles et veille à votre accompagnement, sur le **principe de l'équité**.

- Échanges avec l'employeur et les éventuels partenaires du handicap impliqués
- Contenu de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle et adaptation de la formation en fonction de vos besoins
- Suivi de la formation et ajustement du contenu si besoin
- Informations sur les formations complémentaires possibles de mettre en place.
- Contact facilité auprès des acteurs impliqués dans les suites de parcours de formation

Vos questions/Nos réponses :

1. Quand parler de mon handicap ?

À tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre prise de contact auprès de l'École des Métiers.

Le responsable administratif en informera la **référente handicap** de notre centre de formation.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la **référente handicap**, il vous suffira d'envoyer un mail à emmanuelarnal@ecoledesmetiers.fr ou de l'appeler au 03.45.34.62.00

Dès l'instant que la **référente handicap** est informée de votre situation, elle peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de **mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.**

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap (**RQTH**) ou tout autre document attestant de votre situation.

2. Comment adapter ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la **référente handicap**, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

3. Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre **référente handicap** reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin.

La **référente handicap** suit votre évolution et assure une liaison journalière avec vos formateurs. Votre référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est par ailleurs en relation.

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

